

La LETTRE INFO FNAM n°16

JANVIER – MARS 2021



Éditorial

2020 pourrait être décrétée « Annus Horribilis », pour reprendre une expression chère à Elisabeth II, reine du Royaume-Uni, d'Irlande du Nord et des royaumes du Commonwealth.

En effet, notre pays a été foudroyé dès mars 2020, socialement et économiquement, par la pandémie COVID 19.

A ce jour, en 2021, la sortie du « tunnel » pourrait être à mi-année, mais sans certitude aucune, la pandémie COVID 19 ayant généré plusieurs variants, ce qui retarde d'autant les recherches pour éradiquer le virus.

Tous les français ont été impactés, de près ou de loin, par ce coronavirus, confinement oblige, mais aussi plus dramatiquement par une perte d'emploi, une hospitalisation ou un traitement à domicile, voire la perte d'un être cher.

Notre EHPAD, à NEUVY SUR BARANGEON, a lui-même été touché, malgré toutes les mesures de protection mises en place.

C'est pourquoi la Fédération vous invite encore aujourd'hui à respecter strictement les mesures barrières prescrites, notamment le port du masque, car c'est la voie du pragmatisme pour éviter autant que possible la contamination.

Certains vous expliqueront que c'est une atteinte à la liberté individuelle et de déplacement : laissez-les dire car ils se fourvoient et surtout méconnaissent la sécurité collective en faisant fi de tout altruisme envers son prochain.

La Fédération assure de sa solidarité et de sa sympathie tous les adhérents et leurs proches qui ont été malheureusement atteints, de près ou de loin, par la COVID 19.

Centenaire de l'Inhumation du Soldat Inconnu



1923-Mise en place de la flamme de la Nation

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT – © Service Communication

24 bis boulevard Saint Germain - 75 005 PARIS // 01 40 46 71 40 fnam@maginot.asso.fr // communication@maginot.asso.fr
Créée en 1888 - Reconnue d'Utilité Publique le 28/05/1933

Le 28 janvier 2021, la Fédération a commémoré le centenaire de l'inhumation du Soldat Inconnu qui eut lieu en 1921, sous la présidence d'André Maginot, ministre des pensions et président de la Fédération nationale des militaires blessés, gratifiés et réformés n°1, devenue dans l'entre-deux guerres, la Fédération nationale André Maginot.

Grand homme d'Etat, c'est à lui que l'on doit tout le système de réparation des blessés militaires, encore en vigueur aujourd'hui, et qui a fortement inspiré la version civile des textes sur la réparation des civils ...

Malheureusement, on a retenu de lui que la « Ligne Maginot », dont il ne voulait pas telle qu'elle a été conçue.

En effet, ses idées, telles celles du général Etienne, puis du général de Gaulle, n'ont jamais été acceptées. Il souhaitait un système de défense face à l'Est et au Nord-Est, constitué de **systèmes de défense mobiles** aptes à intervenir immédiatement en cas d'agression, pré-positionnés sur le terrain.

C'est pourquoi, acculé et n'ayant pas de solution de rechange, il a fait voter, en tant que ministre de la guerre, au début des années 30, les crédits pour construire la ligne de défense du NE de la France (appelée par la presse « Ligne Maginot » dès 1935), conscient qu'une nouvelle guerre avec l'Allemagne était imminente...

C'était devenu la Ligne Maginot, la loi votée étant dénommée la loi Maginot suivant la tradition parlementaire. C'était sans doute aussi plus simple de faire porter la responsabilité à un mort au cas où, des doutes existant même au sein de l'Etat-Major sur l'efficacité supposée de cette ligne essentiellement statique.

N'oublions pas que nous lui devons aussi :

- le droit à reconnaissance et réparation de mars 1919,
- le code des Pensions Militaires d'Invalidité - Victimes de Guerre (PMI-VG),
- la création de la Dette, sorte de loterie nationale pour soutenir les soldats meurtris dans leur chair, aujourd'hui appelée Française des Jeux,
- les emplois réservés pour les soldats mutilés,
- l'Office National des Anciens Combattants,
- et bien sûr, le ravivage de la Flamme, tous les jours, sous l'Arc de Triomphe, jamais interrompu depuis sa création en 1923, même pendant les années sombres de l'occupation du 3ème Reich... !

Cette année, la Fédération a tenu à célébrer ce centenaire malgré les affres du confinement.

La cérémonie était présidée par le Président du Sénat, M. Gérard LARCHER, en présence de Mme. la Ministre déléguée auprès de la Ministre des armées, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ.

Le Comité de la flamme avait mis en place, pour la cérémonie, les 60 commissaires arborant leurs nouvelles tenues. Un seul regret, l'ordre du jour ne mentionnait pas le centenaire, ce qui a été relevé par beaucoup de participants dont la famille d'Auguste THIN.



Dépôt de gerbe par le Général RIDEAU et Jean-Claude THIN,
petit-fils d'Auguste THIN ©Maginot



De gauche à droite, la représentante du Maire de PARIS, le GAR. B.DARY, et les administratrices
et administrateurs de la Fédération entourant J.C. THIN(4^e à partir de la droite) ©Maginot

Bilan de la Commission Solidarité 2020

En 2019, l'Etat a ponctionné 30% sur les dividendes de la Française des Jeux afin de combler des trous dans sa trésorerie comme cela vous a déjà été expliqué.

La Fédération aurait pu imaginer rattraper cette perte de revenus en diminuant les 3 titres de la commission solidarité pour faire des économies.

Sachez qu'il n'en est rien.

En effet, **les subventions ou les secours accordés par la commission Solidarité n'ont pas diminués.**

Toutes les demandes passées par l'intermédiaire des présidents de groupement ont été étudiées dans le même esprit que les années précédentes.

Pour mémoire, la commission Solidarité a accordé, en 2020 :

Titre 1 « Préservation Mémoire combattante »	: 80 500€
Titre 2 « Recherche médicale, humanitaire, santé... »	: 152 220€
Titre 3 « Secours adhérents en difficulté »	: 71 850€

Soit un total, pour 2020, de 304 570 € pour 123 dossiers étudiés, établis par les présidents de groupement.

C'est la position de votre Fédération qui considère que les revenus de ses actifs, notamment boursiers (qui aident les entreprises), doivent être consacrés, en priorité, à ses missions de solidarité envers les plus démunis tout en conservant un patrimoine suffisant qui lui permette de faire face à ses engagements.

Une manière de faire vivre concrètement sa marque « Mémoire et Solidarité » que nous tous, aujourd'hui, avons bien fait nôtre.

Dans nos régions

Certains de nos administrateurs et de nos adhérents se demandent comment ont vécu les groupements au cours de l'année passée et quelles sont les prévisions de mémoire et de rassemblements prévues pour 2021.

La commission communication de la Fédération souhaite recevoir, de chaque groupement, un article, un courrier, avec des photographies libres de droit lorsque cela est possible, de la vie de chacun, pendant cette période si compliquée (2020-2021).

Nous attendons de vos nouvelles en nous écrivant à communication@maginot.asso.fr ou par adresse postale : FNAM, Commission Communication, 24 bis boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS.

N'hésitez pas non plus à nous dire quelles sont vos attentes en matière de communication : INFO FNAM permettra de mieux vous faire connaître à l'ensemble de nos adhérents afin de faire vivre le lien associatif qui nous unit.

Connaissez-vous des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, en région, qui ne sont pas rattachées à votre groupement ou à la FNAM ? si oui, pourquoi ? Même si elles ne regroupent que peu d'adhérents, il est possible de venir nous rejoindre : vous pouvez remplir le formulaire contact sur notre site internet ou écrire à communication@maginot.asso.fr

Lisez et faites lire cette lettre INFO FNAM. Transmettez-la notamment à tous vos adhérents dotés d'une adresse mail.